

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE de RANSPACH

ARRETE N° ARM2021-06-09/13

Portant réglementation temporaire de la circulation sur la R.D. 1066
TRAVAUX DE REALISATION DE PURGES EN ENROBÉS

Nous, Maire de la Commune de RANSPACH,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales et plus particulièrement ses articles L2542-1 et suivants et L.2213-1 ;

VU l'article R411-8 du Code de la Route ;

CONSIDERANT que ces travaux vont occasionner une gêne et entraver la circulation sur la R.D. 1066, nécessitant la mise en place d'une réglementation de la circulation, dans une partie de la traversée de l'agglomération entre les PR 10+770 et 11+585 ;

CONSIDERANT que les travaux concernés sont situés en agglomération ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Durant la période du **lundi 14 juin 2021 au vendredi 18 juin 2021**, la société EUROVIA basée 84 rue de l'Oberharth à 68000 COLMAR, est autorisée à effectuer des travaux de réalisation de purges en enrobés, sur la R.D. 1066 en agglomération de Ranspach ;

Article 2 : Les travaux se font de nuit sous alternat par feux tricolores.

Article 3 : Le dépassement des véhicules, autres que les deux roues, est interdit ;

Article 4 : L'ensemble de la signalisation temporaire du chantier nécessaire à l'information des usagers de la route sera mise en place et maintenue par l'entreprise EUROVIA, 84 rue de l'Oberbarth 68000 COLMAR, conformément à la réglementation en vigueur, sous le contrôle de la Collectivité Européenne d'Alsace – CEI de Fellingering ;

Article 5 : La commune de Ranspach décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident consécutif au non-respect du présent arrêté.

Article 6 : Le Maire et en règle générale tout Agent de la Force Publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin à Colmar,
- Monsieur le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller,
- Monsieur le responsable de la Collectivité Européenne d'Alsace - CEI de FELLERING,
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de FELLERING,
- Monsieur le Chef de Poste de la Brigade Verte du Haut-Rhin à SOULTZ,
- La société EUROVIA, 84 rue de l'Oberbarth 68000 COLMAR,

ARRETE CERTIFIE EXECUTOIRE
Fait à RANSPACH, le 09/06/2021



Le Maire :

Jean-Léon TACQUARD